Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260924-2026_09_68-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs LE LAY, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, AMBROIS, LE SEYEC, Messieurs BERVILLE, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Jacky BURLOT ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Marie-Pierre RAOULT ayant donné pouvoir à Daniel TRENDA et Emeline LARVOR ayant donné procuration à Sophie AMBROIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 18 septembre 2026.

Objet : **Réparation d'un poteau incendie**

La SAUR nous a remis un devis de 892,76 € HT, soit 1 071,31 € TTC pour la réparation d'un poteau incendie rue du Parc Corel (PI n°22047-0007).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de réparer le poteau incendie rue du Parc Corel,
- DECIDE de retenir le devis de la SAUR pour 892,76 € HT, soit 1 071,31 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis susdit.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 24 septembre 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 19 octobre 2026
Certifié par M. le Maire.